

ABONNEMENT

Par année.....\$5.00
 Pour six mois..... 2.50
 Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
 Pour l'année.....\$1.00
 Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ANNONCES

Première insertion, par ligne.....\$0.10
 Tous les jours..... 0.05
 Trois fois par semaine..... 0.05
 Une fois la semaine..... 0.05

Avis de Naissance, Mariage ou Décès..... 0.05
 Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 19 Novembre 1885

L'HONORABLE M. CHAPLEAU ET LA PATRIE

La Patrie a publié samedi un article intitulé: "La fin d'un grand homme." Cet article s'adresse à l'honorable M. Chapleau, et il conclut en disant que ce dernier est trop homme d'affaires pour être grand patriote.

Cet article est cruel et malhonnête. On sait trop, dans les bureaux de la Patrie, les motifs qui ont déterminé le Secrétaire d'Etat à demeurer dans le Cabinet pour qu'on y bénéficie de l'excuse que peut avoir le public, dans une heure de surexcitation et de regrets, d'accuser M. Chapleau sans réflexion.

Il n'est pas étonnant d'ailleurs de voir la Patrie agir ainsi. On avait compté, pendant cette longue campagne politique, où le sentiment n'était qu'un jeu et Riel un moyen, on avait compté que sous le coup de l'entraînement, il y aurait des défections dans les rangs conservateurs. On s'était dit que l'occasion était favorable pour faire une alliance avec l'homme d'Etat distingué qui a su, depuis vingt ans, lutter victorieusement contre ses adversaires politiques, sans jamais laisser d'animosité derrière lui. Et, l'idée que l'honorable M. Chapleau profiterait de cette occasion pour devenir le chef du Bas-Canada aidant, on avait compté se ranger sous son drapeau, en formant un parti national qui devait ouvrir toutes grandes les portes du pouvoir au parti libéral.

Le désappointement a été grand, la colère aussi. Nous ne nous étions donc pas du débordement d'insultes qui se fait dans les colonnes de la Patrie; mais, ce dont nous sommes surpris, ce que nous regrettons amèrement, c'est que d'autres journaux, dont les sympathies n'avaient jamais fait défaut au Secrétaire d'Etat, se soient laissés prendre à ce jeu, et se fassent les tribunaux de l'organe rouge dans ce courant d'injures.

Le temps, qui apaise les esprits et fait voir les événements sous leur vrai jour, rendra nous l'espérons, justice à M. Chapleau. Pour le moment, qu'il nous suffise d'exprimer cette conviction que dans toute sa carrière politique, les exigences de situation, la fidélité à son drapeau, n'ont jamais exigé de lui un sacrifice plus grand, au point de vue de ses intérêts personnels, que celui qu'il a dû faire en restant dans le Cabinet, dans les circonstances pénibles que nous traversons. Le sentiment populaire était si fort et si manifeste, l'expression d'opinion des députés condamnait si ouvertement l'exécution de Riel, les libéraux affectaient de se montrer si bien disposés, la population catholique, irlandaise comme française, était si parfaitement unie, que jamais, dans l'histoire de notre jeune pays, plus belle occasion ne s'était présentée, pour un homme d'Etat, d'accaparer le support de toute une province. Et si l'honorable M. Chapleau, cédant aux sollicitations pressantes de ses amis et du pays, eût voulu profiter des cir-

constances pour grandir sa popularité et étendre son prestige, il n'aurait qu'à dire un mot, et c'était fait.

Seulement, ce mot était à l'encontre du devoir. En remettant son portefeuille, il abandonnait son chef pour un acte qui pouvait être cruel et blâmable, mais qui n'était que l'exécution des lois du pays. En se retirant du cabinet pour le refus d'une commutation qu'on ne demandait après tout qu'à titre de clémence ou de générosité, il manquait au serment de fidélité juré à Sa Souveraine, il plongeait le pays dans une crise dont il était impossible de prévoir les conséquences, sans même obtenir en retour ce que l'on sollicitait. Car qu'on ne s'y trompe pas, la démission de nos ministres n'eût pas sauvé Riel de l'échafaud, et eût mis toute la Confédération en conflit avec la province de Québec.

A un moment où l'on ne pèse guère toutes ces considérations, nous sommes heureux de les mettre devant le pays. On saura peut-être avant longtemps tout le prix de la prudence. Et nous ne pourrions accuser personne, si, un jour ou l'autre, nos hommes d'Etat, dégoutés de la politique, rentraient dans vie privée, et nous abandonnaient sans chefs aux prises avec les autres provinces, quand l'intelligence, le patriotisme et le dévouement n'auraient pu nous faire triompher tout-à-fait dans le passé.

LA POSITION

Nous croyons avoir fait notre devoir, en réprochant énergiquement l'exécution de Riel sous les circonstances où elle s'est accomplie, et aujourd'hui encore nous déplorons cet acte comme impolitique et socialement regrettable.

Mais, si l'on nous trouvera toujours prêt à passer condamnation sur les coupables, quand le temps et l'occasion de se défendre leur auront été fournis, nous n'en voyons pas avec moins de peine les démarches et les déclarations inconsidérées et follement enthousiastes, que des gens et une presse soi-disant sérieux accomplissent eux-même et poussent la multitude à accomplir à leur suite.

Voici, par exemple, que Riel est tenu, à l'heure qu'il est, pour un héros et un martyr presque partout. Mais alors, que valent donc les opinions émises sur son compte par Mgr Grandin et les missionnaires du Nord-Ouest; que valent les plaidoyers de folie produits en sa faveur par ses avocats et par l'opinion publique; pourquoi avoir demandé une commutation de la sentence du tribunal de Régina et non pas une amnistie pleine et entière; pourquoi avoir allégué que les crimes politiques ne sont plus punis de mort depuis au delà d'un demi-siècle, au lieu de déclarer purement et simplement que dans le cas du chef de la rébellion il n'y avait pas eu faute mais acte héroïque?

Nous écrivions, le jour même que Riel est monté sur l'échafaud: "Notre opinion, au sujet de l'homme qui vient d'entrer dans l'éternité, est aujourd'hui la même qu'elle était hier et qu'elle a été depuis la première heure de la rébellion du Nord-Ouest."

"Nous n'avons jamais voulu en faire le représentant ni l'apôtre de la nationalité canadienne française ou de la religion catholique; mais, par contre, nous avons demandé grâce en sa faveur, parce que nous le croyions fou et irresponsable de ses actes, parce que, dans certains quartiers, on semblait faire de sa tête le prix du fanatisme."

A ces lignes nous n'avons rien à ajouter aujourd'hui. Nous avons demandé de ne pas envoyer Riel au gibet, parce que nous étions convaincu qu'il était plus malheureux que coupable; parce que, à nos côtés, l'on faisait de sa tête le prix du fanatisme de race et religieux; parce qu'enfin, il semble passé dans le droit des nations civilisées que les attentats politiques ne sont pas punissables de mort. C'est à ces titres aussi que plus tard nous avons blâmé l'action prise par le gouvernement, tout en ne voulant pas condamner ceux qui le composent, des chefs qui ont toujours eu notre confiance la plus entière, sans les avoir auparavant entendus.

Nous ne demandons pas à nos compatriotes de passer l'éponge sur ce qui vient de s'accomplir; nous n'exigeons pas d'eux qu'ils oublient que l'exécution de Riel contient peut-être une violation du droit naturel en même temps qu'une insulte à notre race; mais, nous les prions d'être calmes, de ne pas entrer inconsidérément dans une voie qui les conduirait à un mal pire que celui auquel ils auraient voulu remédier.

On parle de former un parti national. Nous ne voulons ni critiquer ni approuver ce projet, avant de savoir sur quelles bases il s'appuiera et quel but on se propose d'atteindre par son moyen. Mais, nous avertissons que si ses promoteurs sont prêts à faire litière de la politique poursuivie par les conservateurs depuis bientôt une demi-siècle, s'ils se proposent de contracter une alliance hybride avec les hommes qui mettaient la tête de Riel à prix au lendemain de 1870, ils nous paraissent travailler d'une manière peu sage au bien de la nationalité canadienne-française en particulier et du pays en général.

LES AVOCATS DE RIEL

Nous avons déjà eu occasion de signaler combien faiblement et maladroitement Riel a été défendu, devant le tribunal de Régina, par ses avocats MM. Lemieux et Fitzpatrick, deux adeptes du parti rouge qui, aujourd'hui, sont les premiers à déplorer hypocritement sa mort.

Voici, à ce sujet, l'opinion émise par le Dr Daniel Clark, surintendant de l'Asile des Aliénés de Toronto, au cours d'une récente entrevue avec un reporter du Globe: "Quant à ce qui regarde l'histoire de Riel avant les troubles, la défense a été particulièrement faible sur plusieurs points qu'il était important d'établir. On aurait pu prouver, par exemple, que Riel avait été légalement détenu dans un asile d'aliénés à Washington, E. U. et auparavant dans celui de la Longue-Pointe, à Montréal. Mais, on n'a rien tenté dans ce sens, et on s'est borné à faire la preuve de sa détention à Beaufort, près de Québec."

Qu'on ajoute à ceci le jugement suivant rendu par Riel lui-même: "Ma foi, je n'ai pas grand'chose à dire contre eux. Pauvres diables,

ils ont fait pour le mieux; ils n'ont pas du tout compris mon affaire. Si Lemieux savait parler l'anglais comme moi, il pourrait très bien faire. Fitzpatrick s'imagine qu'il est aussi grand que l'Esprit, mais il a deux pieds de moins."

Et qui osera prétendre ensuite, connaissant la conduite du parti libéral en toute cette occurrence, que MM. Lemieux, Fitzpatrick et leurs amis ont droit de se voiler la face, à l'heure qu'il est, s'ils n'agissent pas de la sorte pour cacher leur propre honte.

UNE FAUSSETÉ

Le Free Press et autres d'organes de la presse grite-rouge annoncent, avec une satisfaction évidente, que le député d'Ottawa, M. J. Tassé, est actuellement à New-York, et n'ose revenir au pays, peur de se compromettre au sujet de la question Riel.

Nous déclarons emphatiquement, une fois pour toutes, que cette nouvelle est aussi fautive qu'absurde. M. Tassé, en effet, n'a quitté la France que samedi dernier, et est actuellement en plein Atlantique. Quant à ses idées sur le supplice de Régina et sa cause, il les a assez fait connaître, à la Chambre des Communes et dans la Minerve, dont il est le directeur, pour que tous les hommes de bonne foi ne puissent les ignorer.

THEATRE ROYAL

Locataire et Direct. J. H. GILMOUR

Gérant, L. HOWARD

SEMAINE COMMENCANT

LE 16 NOVEMBRE 1885,

On jouera le grand drame militaire de LESTER WALLACK.

"LE VÉTÉRAN!"

Ce la composition théâtrale est pleine de mises-en-scène dramatiques et de péripéties intéressantes et risibles.

Bombardement d'un palais arabe, dans lequel un mur de maçonnerie solide est réduit en pièces, donnant lieu à l'un des plus beaux effets de scène imaginables.

Décor de circonstance, costumes pittoresques et les Gardes du Gouverneur Général.

Prix ordinaire - - 20 et 15c

Sieges réservés - - 50 et 30c

SEANCES DE L'APRES-MIDI,

LE

Jeu et Samedi, à 2 heures

ADMISSION: 15 et 25 cts.

James R. Bowes

ARCHITECTE

Chambre 25.

SCOTISH ONTARIO CHAMBERS

RUE SPARKS.

Ottawa, 18 avril 1885

G. J. Labelle,

Huissier de la Cour Suprême, B. C.

RUE BRITANNIA,

HULL.

Ottawa, 20 nov. 1885

AMERS CANADIENS

TRESOR DES DYSPHORIQUES

Cette préparation guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Foie et des Reins, les hydrosies et les Rhumatismes.

Préparé par le

Dr N. LACERTE, Lévis, P. Q.

Prix: 30 cts la bouteille.

En vente chez les pharmaciens et en dépôt chez

ELZEAR ALARIE, 71 rue Bolton, Ottawa, la

28 juillet 1884

MARCHANDISES SECHES

AUX

Prix de l'Encan.

DURANT NOVEMBRE et DECEMBRE,

NOUS ALLONS OFFRIR EN VENTE,

AUX PRIX DE L'ENCAN,

TOUT NOTRE ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES SECHES

—ÉVALUÉ A—

\$75,000.00

JAMAIS DES MARCHANDISES N'AURONT ÉTÉ VENDUES A MEILLEUR MARCHE, DANS OTTAWA, QUE CHEZ

D. GARDNER & CIE.,
66 et 68 Rue Sparks.

Flanelles tout laine de 13 à 30c la verge, couvertes blanches tout laine \$2.75 la paire, Couvertes grises de \$1.20 à \$4 la paire, Etouffes à robe de 10 à 30c la verge, Bas en laine pour femmes 25.15 la paire, Bas en laine pour enfants 15c la paire, Imperméables pour femmes, bien faits, \$2 la pièce,

Manteaux pour femmes de \$3 à \$30 la pièce, Tapis de Bruxelles \$1 la verge, Tapis de Hempt 1c5c la verge, Petit tapis pour portes 30c la pièce.

Si vous désirez vous procurer beaucoup d'excellentes

MARCHANDISES SECHES

en dépensant peu, adressez-vous chez

D. GARDNER & Cie.,
66 et 68, rue Sparks

PLUMES D'AUTRUCHES

Frisées, Nettoyées et Teintes

DANS LES

Dernières Couleurs et Goûts

DE LA SAISON

En Un Jour Après l'Ordre Donné

—AUSI—

VIEUX CREPE REMIS A NEUF

Alex. A. Coutellier

TEINTURIER PARISIEN

NO. 15, RUE, ELGIN, OTTAWA

13 mars, '85

1 an.

CHARBON



LE CHARBON

LACKAWANNA,

DE PREMIER CHOIX

Est importé, chaque jour, tout frais tiré des mines,

A bord des Chars seulement

Bas prix. Qualité garantie.

J. G. BUTTERWORTH & Cie

86 RUE SPARKS.

Mlle A. McDonald,

MAGASIN DE MODES

De Première Classe.

Marchandises de Modes

Pour enfants et demoiselles une spécialité.

521 RUE SUSSEX, OTTAWA,

Quatrième porte de la rue York.

2 octobre 1885

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON recevra à ce bureau, jusqu'à JEUDI le 22 de Novembre prochain, des soumissions cachetées, adressées au sousigné, et portant la suscription "Soumission pour fermes de Toit et Pontres, en fer, pour les Arsenaux de la Halle des Exercices Militaires, de Montréal, P. Q." pour la construction des

Fermes de Toit et des Pontres, en fer, pour

les Arsenaux de la Halle des Exercices Militaires, Montréal.

On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, et au bureau de A. Baza, architecte, Montréal.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

Un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, signé à cinq pour cent du prix de la soumission doit accompagner cette dernière, laquelle somme sera confisquée, si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat pour l'ouvrage aux taux et termes mentionnés dans sa soumission. Le chèque ainsi envoyé sera retourné à chaque soumissionnaire dont la soumission n'aura été acceptée.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBELL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,

Ottawa, 14 Oct. 1885.

Nous attirons l'attention du public sur le remède miraculeux BENATINE contre les HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE S. L. REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS, OTTAWA